



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 06 novembre 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 05

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

199-11-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

200-11-2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 02 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Lettre du ministère des Transports informant qu'il y aura une collecte de données pour une traverse pour faire suite à la résolution 081-04-2023. Pour la réduction de la vitesse à 30 km/h sur la route 255 entre l'intersection de la route 243 et de la rue Lafond. Les démarches sont déjà en cours, mais le MTQ nous informe que plusieurs étapes doivent encore être franchies avant de pouvoir débiter l'application dans la municipalité.

4.2 Lettre reçue des Chevaliers de Colomb pour remercier le conseil de la commandite offerte lors de la collecte des canettes du 23 septembre dernier.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

201-11-2023

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

Comptes à payer 770 372,88 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Éric Provencher,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'octobre 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

202-11-2023

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Le greffier-trésorier et le maire déposent les états comparatifs budgétaires selon l'Art. 176.4 C.M. pour lequel ce rapport doit être déposé au moins quatre (4) semaines avant la séance prévue pour l'adoption du budget.

Ce dépôt illustre le détail des revenus et dépenses de la municipalité du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 au cours de la dernière année avec les comparatifs de 2022 et les projections au 31 décembre 2023.

203-11-2023

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN 2023 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DOSSIER NO : QUG48989

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et le maire sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

204-11-2023

5.4 OFFRE DE SERVICE REÇUE DE LA FIRME UNNO POUR LE SERVICE ET LE SUPPORT INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une offre de service pour le service informatique, l'hébergement et le support informatique de la Municipalité se résumant comme suit ;

UNNO
(Drummondville)

999 \$/mois
(avant taxes)

Serveur hébergé + Support local

- Serveur hébergé inclus.
- Support du serveur inclus.
- Sauvegardes incluses.
- Licence O365 incluse.
- Support sur place inclus.
- Déplacement pour support inclus.
- Antivirus inclus.
- Maintenance incluse.

Considérant une analyse des besoins et des coûts;

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la firme UNNO pour le service informatique, l'hébergement et le support informatique pour la Municipalité au prix forfaitaire soumis de 999 \$ par mois avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté et/ou Camille Royer à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et de procéder avec la téléphonie IP.

205-11-2023

5.5 CORRECTION AU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE D'INGÉNIEUR

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relatif à une modification au contrat de travail pour le poste d'ingénieur.

- On aurait dû lire trois (3) semaines de vacances annuellement à la place de 2.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la modification et d'ajouter la semaine manquante au contrat.

206-11-2023

5.6 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 724 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite emprunter par billets pour un montant total de 724 200 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
626	567 785 \$
626	156 415 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 626, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Jean-François De Plaen et résolu unanimement.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le(la) maire(sse) et le(la) greffier(ère)-trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	54 400 \$	
2025	57 700 \$	
2026	61 300 \$	
2027	65 200 \$	
2028	69 100 \$	(à payer en 2028)
2028	416 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 626 soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

207-11-2023

5.7 ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

Date d'ouverture :	6 novembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2023
Montant :	724 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2023, au montant de 724 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres publics pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 400 \$	5,50000 %	2024
57 700 \$	5,50000 %	2025
61 300 \$	5,50000 %	2026
65 200 \$	5,50000 %	2027
485 600 \$	5,50000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,50000 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

54 400 \$	5,55000 %	2024
57 700 \$	5,55000 %	2025
61 300 \$	5,55000 %	2026
65 200 \$	5,55000 %	2027
485 600 \$	5,55000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,55000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 400 \$	5,40000 %	2024
57 700 \$	5,20000 %	2025
61 300 \$	5,20000 %	2026
65 200 \$	5,20000 %	2027
485 600 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,48400

Coût réel : 5,61837 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par Mme Marie Gauvin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2023 au montant de 724 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 626. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE SERVICE INCENDIE

08 appels (05 appels premiers répondants, 01 appel pour entraide, 01 installation électrique et 01 accident de la route).

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

208-11-2023

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT - RÉOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 juillet 2023 au 24 octobre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Éric Provencher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

209-11-2023

8.1 ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COLLECTE SÉLECTIVE INCLUANT LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Entente à intervenir avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François afin de déléguer la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables sur le territoire de la municipalité à compter du 1^{er} janvier 2025.

La présente entente a également pour objet de déterminer les modalités et conditions administratives et financières relatives au partage des coûts relatifs à l'exercice de cette compétence.

L'entente sera d'une durée de cinq (5) ans et débutera à compter du 1^{er} janvier 2025 et jointe à la présente résolution.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François De Plaen
Appuyé par le conseiller M. Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et le maire à signer l'entente qui fait partie intégrante à la résolution pour et au nom de la Municipalité.

210-11-2023

8.2 ENTENTE À INTERVENIR POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

Entente de gré à gré à intervenir avec La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François afin de fournir le service de collecte et de transport des déchets au site d'élimination de Waste Management, conformément aux conditions décrites à la présente entente, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'entente sera d'une durée de trois (3) ans et débutera à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le coût pour le service d'enlèvement et de transport des déchets est comme suit :

Année 2024 26 collectes **63 045,15 \$** indexé annuellement
selon IPC, étant une régie intermunicipale, aucune taxe n'est applicable à ce montant.

Ce prix comprend :

- 26 collectes, 1 fois aux 2 semaines;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

- 2 collectes de gros rebuts par année soient en mai et en octobre;
- 1 collecte de feuilles.

Il est proposé par la conseillère, Mme Marie Gauvin
Appuyé par le conseiller M. Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services, pour le service de collecte et de transport des déchets, présentée par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François;

Que l'entente soit pour une durée de trois (3) ans, soit à compter du 1^{er} janvier 2024.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT - 16 demandes de permis (valeur approx. 724 300 \$)

- PARTICIPATION DU SERVICE D'INSPECTION A LA CONSULTATION REGIONALE SUR LA BIODIVERSITE.

L'activité a permis de réunir tous les acteurs régionaux du Centre-du-Québec, ayant de près ou de loin, un rôle à jouer dans la préservation et la restauration de la biodiversité, afin de proposer des actions concrètes à poser pour atteindre les objectifs fixés par la Cop-15 (15^e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies).

211-11-2023

9.2 DEMANDE D'APPUI DANS UN DOSSIER CPTAQ – SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT EN FAVEUR DU LOT 5 739 524

Demande d'appui dans un dossier CPTAQ – Servitude de tolérance d'empiètement dans le but de réguler l'implantation d'un puits et d'une remise-lot 5 739 524 du cadastre de Québec matricule : 0774 68 2451.

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande d'appui pour une demande de servitude de tolérance d'empiètement pour un dossier CPTAQ car celle-ci se trouve à être sur une terre agricole de 63,60 ha en zone A-2;

Considérant que la bande de terre représentant 0,019 ha ne représente pas une nuisance pour la rentabilité de l'usage agricole de la ferme Pomy ;

Considérant que l'appui vise à régulariser une situation ayant lieu depuis 2007 et qui a toujours été considéré, pour les deux parties, comme la vérité;

Considérant que le projet permettrait de rendre conforme l'implantation d'un puits et d'une remise dont sont propriétaires les demandeurs;

Considérant que le projet ne contrevient pas au schéma d'urbanisme;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

En conséquence;

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité prenne acte de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande d'appui du demandeur.

212-11-2023

9.3 CPTAQ - DEMANDE D'APPUI POUR LE MORCELLEMENT DU LOT
5 739 052

Considérant que Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande d'appui dans un dossier CPTAQ;

Considérant que Le lot visé par la demande détient déjà une autorisation d'opérer une sablière;

Considérant que Les superficies de lots restent similaires;

Considérant que Le lot contigu est seulement à 0,4 ha d'être exempté du processus d'une demande et que les terres du lot 5 739 038 resteront en culture;

Considérant que Le morcellement n'aura pas d'impact sur les lots voisins ou sur l'agriculture;

Sur proposition de M. Mario Lemire appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité appuie la demande du demandeur pour le morcellement du lot 5 739 052.

213-11-2023

9.4 RÉNOVATION D'UN MULTILOGEMENT - DOSSIER PIIA 6132-6136
RUE PRINCIPALE

Recommandation reçue du Comité d'urbanisme pour un dossier PIIA-2 – Rénovation d'un multilogement impliquant la façade - lot 5 740 414 du cadastre de Québec matricule 0673 55 8146.

Considérant que Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de rénovation en vertu du règlement PIIA 581;

Considérant que Le propriétaire s'engage à respecter dans la mesure du possible les caractéristiques architecturales du bâtiment, mais à la demande du CCU, mettra les escaliers aux normes en harmonisant les matériaux de garde-corps et rampes, soit en aluminium noir ou blanc;

Considérant que Le revêtement extérieur en aluminium sous la galerie n'aura pas d'impact visuel;

Considérant que Cela permettra d'apporter des corrections qui sont urgentes pour la sécurité des locataires;

Considérant que Dans la vision d'ensemble, si on regarde les voisins, notamment ceux de droites, d'autres bâtiments ont aussi des escaliers en aluminium;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

Considérant que Le propriétaire est un entrepreneur qualifié avec sa licence RBQ et aura toutes les autorisations pour procéder aux rénovations, dont celle du MTQ;

Considérant que Le Comité recommande au conseil d'accepter le plan de rénovation proposé par Monsieur Jeffrey Magubat pour le lot 5 740 414.

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise le plan de rénovation tel que soumis.

10. LOISIRS ET CULTURE

214-11-2023

10.1 RENOUELEMENT ANNUEL AVEC PARTENAIRES 12-18 CENTRE-DU-QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2024

Demande de renouvellement reçu de la part de l'organisme Partenaires 12-18 Centre-du-Québec pour un montant de 4 272,15 \$

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Éric Provencher et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité avec Partenaires 12-18 et de procéder au versement de 4 272,15 \$, ce qui représente 2,85 \$ per capita pour l'année 2024.

215-11-2023

10.2 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR (TRICE) ADJOINT (E) À LA BIBLIOTHÈQUE

Communication est donnée du directeur général, relative à l'embauche d'une personne pour le poste à temps partiel de coordonnatrice adjointe à la bibliothèque.

Il est recommandé par le Comité de la culture de procéder à l'embauche de Mme Nancy Asselin au poste à temps partiel de coordonnatrice adjointe à la bibliothèque.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin, appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation du Comité de la culture et de procéder à l'embauche de Mme Nancy Asselin pour le poste de coordonnatrice adjointe à temps partiel à la bibliothèque aux conditions prévues dans la politique interne.

216-11-2023

10.3 NOMINATION DE 2 MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ DE LA FÊTE AU VILLAGE

Communication est donnée à l'effet d'ajouter deux (2) membres du conseil au sein du Comité de la fête au village.

Considérant que la fête au village présidé par M. Jean-François De Plaen est en lien direct avec les loisirs de la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Considérant la volonté des deux (2) membres du conseil responsables des loisirs à siéger sur le comité de la fête;

Par conséquent

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par Simon Lauzière de désigner les conseillers M. Éric Provencher et M. Mario Lemire au sein du comité de la fête au village afin de supporter M. Jean-François De Plaen (président).

217-11-2023

10.4 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ORGANISME FADOQ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Demande de commandite formulée par l'organisme FADOQ Saint-Félix-de-Kingsey au montant d'environ 800\$ en lien avec l'activité du 50^e de l'organisme qui aura lieu le 02 décembre prochain. Dans la lettre datée du 27 septembre, on mentionne un souper commémorant le 50^{ième} anniversaire de sa création, qui accueillera plus d'une centaine de personnes.

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepté une aide en commandite et d'accorder un montant de 400 \$ pour une commandite en lien avec l'activité du 50^e de l'organisme FADOQ Saint-Félix-de-Kingsey.

11. SUJETS DIVERS

218-11-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 04 décembre 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle Desjardins située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

- 1-Intervention de la conseillère Mme Marie Gauvin sur son inquiétude de ne plus avoir de dépôt pour les contenants consignés. Une carte sera publiée sur le site internet
- 2- M. Le maire informe de sa présence, à la remise des bourses d'études du 2 novembre au CÉGEP de Drummondville avec la conseillère, Mme Marie Gauvin.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Jean-Pierre Courchesne prend la parole pour remercier les membres du conseil pour leurs soutiens à l'événement du 50^e de la FADOQ.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

219-11-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
En conséquence,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

il est proposé par le conseiller M. Simon Lauzière
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h16

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier